

10 juillet 2020

Le Noël des enfants sera organisé par enfantifête. La commune prendra à sa charge le spectacle, tant financièrement que dans la recherche du spectacle. Le spectacle sera organisé le 11 décembre 2020.

Le repas des aînés sera organisé le dimanche 14 mars 2021.

Commission Eau :

La commission informe que le tarif de l'eau n'augmentera pas en 2021.

5) Gestion de la salle des fêtes

- 52 semaines pour 15 conseillers
- Equipe de 2 soit 1 équipe par mois
- Gestion administrative fait par le secrétariat de Mairie

Binômes pour la tenue de la salle des fêtes
David et Lucie
Laurik & Franck
Christophe et Philippe C
Isabelle & Olivier
Alexandra et Sylvain
Emmanuelle, Alain et Daniel
Maëlle et Philippe P.

Le conseil VALIDE à l'unanimité la demande d'un chèque de caution aux habitants de Voué pour l'emprunt de matériel de la salle des fêtes et supprime le coût de location.

Le conseil VALIDE à l'unanimité.

La réunion de présentation des procédures de location de la salle sera faite le 14 juillet à l'ensemble des membres du conseil.

6) Entretien

Monsieur le Maire remonte le fait que l'entretien de la commune s'est considérablement amélioré et souligne la qualité du travail réalisé par les employés municipaux.

Différentes remontées sont faites à la mairie concernant la gestion des ordures ménagères. Monsieur le maire précise que la commune n'est pas responsable de la politique de ramassage des ordures ménagères et que la compétence est à la communauté de commune d'ARCIS.

7) Projet route Impériale

M. Olivier Descroizette informe le conseil que l'ABF a validé le projet d'aménagement du parvis de la mairie. A ce jour, l'ensemble des points du projet est validé par la DETR.

10 juillet 2020

Réception des devis pour l'enfouissement des lignes électriques – SDEA réalisé par Jean Simon MACHERE :

- Projet 1 - Enfouissement de la ligne coté voie SNCF :
 - o Option 1 : enfouissement de la ligne sans dépasser la voie SNCF – montant TTC à la charge de la commune 73 000 €
 - o Option 2 : enfouissement de la ligne jusqu'à la maison après la voie ferrée – montant TTC à la charge de la commune 76 500 €
- Projet 2 - Enfouissement de la ligne côté Arcis sur Aube :
 - o Enfouissement de la rue des bûchettes jusqu'à la sortie de la commune - montant TTC à la charge de la commune 42 910 €
- Projet 3 - Eclairage du potentiel rond-point :
 - o Mise en place de LED + changement des têtes de mâts - montant TTC à la charge de la commune 3 350 €
- Projet 4 - Déplacement des bornes électriques face à la mairie :
 - o Montant TTC à la charge de la commune 4000 €
- Objectif: le SDEA doit pouvoir présenter les études techniques en conseil départemental d'ici février 2021 pour que nous obtenions 50 % de subvention sur le montant HT des travaux.

Le conseil VALIDE à l'unanimité l'étude par le SDEA des projets 1 (Option 1), projet 2, projet 3 et projet 4.

Le conseil VALIDE à l'unanimité la date du 18 septembre pour la réunion publique concernant les travaux de réaménagement de la route impériale.

8) Autres sujets

- a. Lame chasse neige
 - i. Prévoir le changement de la lame plastique sur la lame du chasse neige de l'Association Foncière
- b. Bulletin municipale
 - i. Mrs Rigolot et Descroizette se proposent pour rédiger la gazette de la commune. Celle-ci paraîtra à une fréquence bi-annuelle.

9) Affectation du résultat d'investissements et fonctionnements 2019

Le résultat des sections investissements et fonctionnements seront affectés en Report à nouveau.

Le conseil municipal VALIDE à l'unanimité.

Le conseil est levé à 22h10.